



Champ(s) de formation Sciences Humaines - Territoire

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'un champ formations. Champ(s) de formation Sciences Humaines - Territoire. 2015, Université Pierre Mendès France - Grenoble - UPMF. hceres-02036025

HAL Id: hceres-02036025

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02036025>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations et diplômes

Synthèse des évaluations

Champ "Sciences humaines - territoire"

- Université Pierre Mendès France – Grenoble – UPMF (déposant)
- Université Joseph Fourier – Grenoble – UJF

Campagne d'évaluation 2014-2015 (Vague A)

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations et diplômes

Pour le HCERES,¹

Didier Houssin, président

Au nom du comité d'experts,²

Xavier Galiègue, président du comité

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

² Les rapports d'évaluation "sont signés par le président du comité". (Article 11, alinéa 2)

Présentation

Le champ *Sciences humaines - territoire* fait partie des champs retenus par les trois universités de Grenoble pour structurer leur offre de formation, dans l'attente de leur fusion. Il couvre l'UFR de Géographie de l'Université Joseph Fourier - Grenoble - UJF, et les UFR Sciences de l'Homme et de la société, l'Institut d'Urbanisme de Grenoble, l'UFR Sciences humaines, et l'IUT 2 de l'Université Pierre Mendès France - Grenoble - UPMF. Il est adossé aux laboratoires de recherche des pôles-ressources Sciences du Territoire, Arts, Culture et Sociétés, Recomposition de l'Europe de l'UPMF et Environnement de l'UJF. Son implantation principale reste Grenoble, avec une délocalisation au CERMOSEM - Plateforme du développement territorial sur le domaine Olivier de Serre à Mirabel, en Ardèche pour les licences professionnelles *Concepteur de produits touristiques patrimoniaux* et *Gestionnaires des espaces naturels et de loisirs* de l'UJF.

Le champ *Sciences humaines - territoire* présente une offre complète et cohérente de formations articulant des licences généralistes et des masters, dans les domaines de la philosophie, de la musicologie, de l'histoire, histoire de l'art et archéologie, et de la géographie et des sciences du territoire. Cette articulation offre à chaque licence un large choix de poursuites d'études en master professionnel, recherche, ou d'enseignement à Grenoble, sans négliger des passerelles entre formations. A cette offre de formation généraliste s'ajoutent trois licences professionnelles tournées vers des métiers liés au développement des territoires, aux produits touristiques et aux espaces naturels.

Au-delà de la vocation traditionnelle des formations en sciences humaines, tournées vers l'enseignement et la recherche, le champ *Sciences humaines - territoire* constitue une offre de formation pertinente sur le territoire d'une grande agglomération comme celle de Grenoble, disposant d'un grand potentiel d'emplois industriels et de services, et du dynamisme d'un tissu dense d'entreprises innovantes. L'accent mis dans l'offre de formation sur le développement des territoires s'avère ainsi judicieux, notamment à travers les spécialisations des trois licences professionnelles, qui reposent sur des besoins locaux fortement marqués, comme pour les différentes spécialités professionnelles du master *Sciences du territoire*.

Synthèse de l'évaluation des formations

Le projet pédagogique du champ *Sciences humaines - territoire* vise à combiner des connaissances générales en sciences humaines avec l'acquisition de compétences professionnelles et de recherche, sans négliger l'accès aux professions de l'enseignement qui était assuré par des parcours de préparation aux concours de l'enseignement avant la création des master *Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation* (MEEF).

Si on examine les différents domaines disciplinaires, les mentions liées à la géographie et aux territoires proposent le projet pédagogique le plus large et diversifié, avec la licence *Géographie et aménagement*, cohabilitée entre les deux autres universités grenobloises, et ses quatre parcours, *Aménagement*, *Environnement*, *Espaces et sociétés*, *Urbanisme*, les trois licences professionnelles *Concepteurs de produits touristiques patrimoniaux*, *Gestionnaires des espaces naturels et de loisirs* (UJF) et *Coordinateur de projets territoriaux*, à l'IUT 2 de l'UPMF et le master *Sciences du territoire* de l'UPMF et ses sept spécialités. Cette offre foisonnante, professionnalisée et adossée à des laboratoires de recherche reconnus devrait permettre aux étudiants de trouver un cursus correspondant à leurs attentes, pour autant qu'ils puissent se retrouver dans la multiplication de ces spécialités et parcours, peu lisibles sur le dossier d'évaluation.

Le cursus d'histoire est assuré par les deux licences *Histoire* et *Histoire de l'art et archéologie* qui, au-delà de leur vocation à former des enseignants et des chercheurs, proposent des parcours plus originaux, *Archives*, *documentation*, *patrimoine* et *Vie publique et relations internationales* (*Histoire*) et *Ouverture professionnelle* (*Histoire de l'art et archéologie*), ainsi qu'une double licence *Histoire de l'art - Lettres* cohabilitée avec l'Université Stendhal Grenoble 3. Les différents parcours de ces deux licences débouchent sur le master *d'Histoire et histoire de l'art* et ses trois spécialités tournées vers l'histoire de l'art et la musicologie, l'histoire des relations culturelles et l'histoire des sociétés contemporaines. Bien qu'orientées vers la recherche, ces spécialités proposent deux parcours professionnels, *Objet d'Art* et *Guide Conférencier des Musées et Monument Historiques* avec un parcours commun avec GEM (Grenoble Ecole de Management) permettant une co-diplomation dont le contenu n'est pas explicité.

En ce qui concerne le cursus de philosophie, la licence *Philosophie* débouche naturellement sur le master du même nom, qui est cohabilitée avec l'Université Jean Moulin Lyon 3 et l'Ecole Normale Supérieure (Lettres-Sciences

Humaines) de Lyon. On observe ici un effort louable d'ouverture, en licence avec une double licence *Philosophie - Lettres* et en master avec l'accueil d'étudiants de GEM, selon des modalités qui ne sont pas précisées.

Enfin la licence de *Musicologie* a un statut particulier, lié à la nécessité de l'acquisition de connaissances culturelles et de compétences musicales techniques, qui mènent à deux parcours différenciés, auxquels s'ajoute un parcours de préparation aux métiers de l'enseignement. Elle aboutit à la spécialité *Histoire de l'art et musicologie* du master d'histoire de l'art, avec toutefois une déperdition importante des étudiants (un sur deux poursuit ses études dans cette formation).

Dans le domaine de l'aide à la réussite les mentions de licence se sont globalement appropriées différents dispositifs : tutorat, professeurs référents, séances de mise à niveau, aide à la construction des parcours, même si les dossiers ne permettent pas toujours d'en évaluer l'application réelle ni l'effet sur les taux de réussite des étudiants, qui restent conformes à ce qui s'observe généralement dans les différentes disciplines concernées. En revanche, de nombreuses passerelles existent entre formations de domaines proches, notamment en histoire et histoire de l'art, philosophie et musicologie. En *Géographie et Sciences du territoire* la profusion des spécialités et parcours autorise *de facto* un grand nombre de passerelles entre les formations tournées vers le développement territorial, l'aménagement et l'urbanisme. Une mention doit aussi être faite aux échanges réalisés avec Grenoble Ecole de Management, qui concernent les masters *Histoire et histoire de l'art* et *Philosophie*.

Dans le domaine du suivi des étudiants, la richesse de l'offre de formation permet aux masters du champ de capter la grande majorité des étudiants issus des licences, à l'exception de la licence *Musicologie* et dans une moindre mesure, *Histoire et Histoire de l'art et archéologie*, où on observe une forte déperdition entre la licence et master. Quant à l'*insertion professionnelle* des étudiants, elle est satisfaisante et bien renseignée pour les licences professionnelles, beaucoup moins pour les masters. Le master *Philosophie* ne donne pas d'informations dans ce domaine, tandis que *Histoire et histoire de l'art* présente des taux d'insertion variables en fonction de ses spécialités, voisins de 70 %, ce qui pose la question de la diversification de ses débouchés en dehors de l'enseignement et de la recherche. Le master *Sciences du territoire* présente des résultats beaucoup plus favorables dans ce domaine, avec des taux d'insertion allant de 80 à 90 %, à l'exception de la spécialité *Ingénierie du développement territorial* qui a connu une baisse inquiétante de son taux d'insertion depuis 2011.

En ce qui concerne la professionnalisation des formations, elle reste limitée dans le cadre des licences généralistes, en dépit d'efforts louables de création de parcours dans les licences *Histoire et Histoire de l'art et archéologie*, qui doivent être plus perçus comme des enseignements de préparation à la professionnalisation que comme menant à des spécialisations professionnelles effectives. Cette remarque ne concerne bien sûr pas le domaine de la géographie et des territoires, qui à travers ses trois licences professionnelles propose une offre diversifiée de formations professionnalisées à bac+3, et un ensemble de poursuites d'études professionnalisées en master. La pré-professionnalisation des formations se traduit aussi au niveau licence avec l'obligation faite aux étudiants, quelle que soit leur formation, de suivre un stage en L2 ou en L3, même si dans certaines mentions ce stage semble le plus souvent assuré dans des établissements d'enseignement. On retrouve cet effort de professionnalisation au niveau des masters : il est au cœur du master *Sciences du territoire*, mais il concerne aussi le master *Histoire et histoire de l'art* et ses deux parcours *Objet d'art* et *Guide conférencier des musées et monuments historiques*. Par contre, ce master peine à trouver d'autres débouchés en dehors de ces deux parcours spécifiques et de la préparation aux concours de l'enseignement et à la recherche.

L'ouverture internationale du champ *Sciences Humaines - territoire* est très variable, en fonction des mentions, et du niveau d'études. En licence, elle reste limitée et cantonnée à des échanges Erasmus, sans grande précision, ce qui laisse à penser qu'ils concernent des effectifs faibles, à l'exception de la mention *Géographie et aménagement*, qui se prévaut d'un grand nombre d'accords de partenariats Erasmus et hors Europe mais là encore avec un nombre limité d'étudiants. Les licences professionnelles sont elles aussi peu ouvertes à l'international, du fait de leur fort ancrage territorial. Les masters revendiquent une plus grande ouverture internationale, notamment en *Histoire et histoire de l'art*, avec un master franco-italien avec les universités La Sapienza de Rome et de Milan Statale, et un double master avec l'université russe de l'amitié des peuples de Moscou. De même, certaines spécialités du master *Sciences du territoire* sont très ouvertes à l'international, notamment la spécialité *Innovation et territoires* avec son parcours *Development Studies*, enseigné en anglais, et la spécialité *Urbanisme, habitat et coopération internationale*, qui accueille un parcours anglophone intégré à un master Erasmus Mundus, et une double diplomation avec un MSc *International cooperation in urban development* de l'Université de Darmstadt en Allemagne. Les autres spécialités du master sont elles aussi ouvertes à l'international, à travers des échanges Erasmus, et une politique de stage tournée vers l'étranger, souvent sans grande précision sur les flux d'étudiants concernés.

Dans le domaine du pilotage des formations, chaque mention dispose de ses structures de pilotage, sans harmonisation et en l'absence de conseil de perfectionnement, à l'exception du master *Sciences du territoire*. Les licences professionnelles présentent des conseils d'orientation qui s'y apparentent, comme les conseils de master de la

mention *Histoire et histoire de l'art*. Quant à la mention *Sciences du territoire*, son conseil de perfectionnement ne concerne que la mention, ce qui limite d'emblée son rôle au regard du foisonnement de ses sept spécialités. Quant à l'évaluation des enseignements, elle est menée de manière inégale et ne semble pas faire l'objet d'une pratique généralisée : appliquée en philosophie et en licence *Géographie et aménagement*, elle est laissée à la discrétion des enseignants en Histoire et Histoire de l'Art, et elle n'est pas renseignée dans le dossier du master *Sciences du territoire*.

Avis du comité d'experts

Le champ *Sciences humaines - territoire* regroupe trois domaines disciplinaires proches, mais distincts (philosophie, histoire et histoire de l'art, géographie et aménagement) auxquels il faut ajouter la musicologie, isolée en licence et accueillie comme spécialité en master.

Au sein de ces domaines disciplinaires, l'offre de formation proposée est variée, avec des passerelles « internes », de fortes mutualisations et une cohérence entre les licences et les masters permettant des poursuites d'études locales. En philosophie comme en musicologie les formations sont ouvertes, soit à des coopérations avec des formations de lettres à l'Université Stendhal - Grenoble 3, soit avec des établissements extérieurs aux universités de Grenoble (Lyon 3 et ENS Lyon pour la philosophie).

Cette offre permet d'abord un accès à l'enseignement et à la recherche en histoire, histoire de l'art et philosophie, et accessoirement à d'autres professions. Au contraire la licence *Géographie et aménagement*, les licences professionnelles, et le master *Sciences du territoire* sont principalement tournés vers l'acquisition de compétences professionnelles et disposent d'un affichage national et international fort.

L'ouverture à l'international est inégale, du fait de la focalisation de certaines formations sur l'enseignement, ou sur des débouchés locaux (cas des licences professionnelles). L'accès à la recherche est aussi un gage d'ouverture à l'international, mais il est limité par le faible nombre d'étudiants souhaitant poursuivre leurs études en doctorat.

Enfin, il manque aux formations un cadre formel pour leur pilotage, sous la forme de conseils de perfectionnement, ainsi qu'un recours systématique à l'évaluation des enseignements.

Conclusions

Points forts :

- Cohérence et diversité des mentions.
- Professionnalisation de l'offre de formation.
- Adossement à la recherche.

Points faibles :

- Internationalisation inégale des formations.
- Complexité de l'offre de formation en géographie et sciences du territoire.
- Pilotage des formations peu formalisé et pratique de l'évaluation encore peu développée.

Observations de l'établissement

Saint-Martin-d'Hères, le 20 avril 2015

Direction des formations et de la vie étudiante

Monsieur Jean-Marc GEIB

Affaire suivie par : Nathalie GENIN
Tél. : 04 76 82 83 01
Mél. : nathalie.genin@upmf-grenoble.fr

Objet : Evaluation HCERES 2015 – Champ Sciences Humaines - Territoire
Référence : A2016-EV-0381839T-S3FO160011170-RT.pdf

Monsieur le Directeur,

Nous tenons à remercier l'ensemble des membres du comité HCERES pour la qualité des travaux d'expertise qui ont été menés.

Nous vous informons que nous n'avons aucune observation à faire remonter à l'HCERES concernant ce champ.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de notre considération distinguée.

Le Vice-Président Commission Formation et Vie Universitaire,



Michel ROCCA